RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER
COMMUNE DE SAINT-GERVAIS-LA-FORÊT

Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 16 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le seize septembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune s'est assemblé à la mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Jean-Noël CHAPPUIS, maire.

Numéro de délibération : **2024-66**	**Objet : AFFAIRES FONCIERES Chemin Bravo -Acquisition parcelles AM441-AM483 et AM485**

Date de la convocation : 12/09/2024
Nombre de conseillers en exercice : 23
Secrétaire de séance : Sonia DANGLE, conseillère municipale
Auxiliaire de séance : Virginie MEDINA

MEMBRES PRÉSENTS	MEMBRES ABSENTS	Ayant donné procuration à
Jean-Noël CHAPPUIS		
Isabelle JALLAIS-GUILLET		
Pierre HERRAIZ		
Françoise BAILLY		
Christophe BRUNET		
Catherine BONY		
Patrick MARTEAU		
	Arthur SWORTFIGUER	Thierry SOURIAU
	Pascal NOURRISSON	Françoise BAILLY
Thierry SOURIAU		
Pascale OGEREAU		
Daniel BOULAY		
Pierre LEVAVASSEUR		
	Claudie NUNES	Isabelle JALLAIS-GUILLET
Mireille DUFAU		
Sonia DANGLE		
Laëtitia CHAUMONT		
	Violaine COROLLER	Laëtitia CHAUMONT
	Jamal IDZIM	Daniel BOULAY
Matthieu LACOTTE		
	Patrice COUVRAT	Sylvie FAILLAUFAIX
Sylvie FAILLAUFAIX		
Caroline BARBOSA-BRINET		

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal le projet de la commune d'acquérir le foncier qui constitue le chemin nommé Chemin Bravo qui relie la route Nationale et la rue des Alises.

L'emprise de la voie concerne :

PARCELLES CONCERNEES	PROPRIETAIRES	NOUVELLES REFERENCES APRES PLAN DE BORNAGE ET DE DIVISION	SUPERFICIE
AM247 en partie	Indivision : M. GUITTARD Bryan et Mme LEFALHER Nolwen 16 rue des Alises 41350 ST GERVAIS LA FORÊT	AM483 AM485	2 m² 31 m²
AM441	SGGR ZA champ Fleuri II 2 rue de la Coulée 72190 ST PAVACE (magasin CENTRAKOR)	AM441	101 m²
AM 482-487	Commune de Saint-Gervais-la-Forêt	AM 482-487	223 m²
AM442 en partie	Sté financière FETILLEUX-MALARD ZA La Croute 41210 NEUNG SUR BEUVRON	AM442 en partie	Bornage et division non réalisés

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20240918-DEL66-2024-DE
Date de réception préfecture : 18/09/2024

Il a été proposé aux propriétaires privés de vendre à la commune le foncier nécessaire pour la réalisation de ce chemin aux conditions suivantes :

- Division parcellaire et bornage à la charge de la commune,
- Vente du foncier à usage public, 5€ le m²,
- Frais d'acquisition (rédaction et publicité) à la charge de la commune.

M. GUITTARD et Mme LEFALHER ont accepté la transaction, ainsi que la SGGR à ces conditions.

Pour les premiers, le prix de vente des parcelles AM483 et AM485 sera de 165€ soit (2 + 31 X 5€) et seront représentés par Maître Sophie Gossart, 3 rue du Bout des Haies, 41000 Blois.

Pour le second, le prix sera de 505€ (101 x 5€) et sera représenté par Maître GOURLAY Pierre-Yves, situé 15 rue Saint Charles 72000 LE MANS.

Le gérant de la sté financière FETILLEUX-MALARD a refusé la vente au regard du prix proposé. Cependant, la commune maintient sa décision de procéder à l'acquisition des autres parcelles, espérant ultérieurement aboutir à un accord.

Les plans de bornage et de division parcellaire ont été réalisés et sont joints à la présente.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal :

- ***Approuve l'acquisition, au prix de 5€ le m² des parcelles AM483, AM485 et AM441 selon les conditions exposées ci-dessus,***
- ***Autorise Monsieur le maire à signer tous les actes devant intervenir à cet effet, étant précisé que les frais, taxes, droits et honoraires seront à la charge de la commune,***
- ***Autorise Monsieur le maire de charger Maître Laura DENIS, notaire à Blois, pour représenter la commune pour cette acquisition,***
- ***Indique que la dépense en résultant est inscrite au budget communal de l'année au cours de laquelle se réalisera l'opération d'acquisition par la commune.***

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le 18/09/2024
Publié le 18/09/2024

SAINT-GERVAIS-LA-FORÊT,
Le 17/09/2024
Le maire,
Jean-Noël CHAPPUIS

la secrétaire de séance,
Sonia DANGLE

MAIRIE de ST-GERVAIS-LA-FORET (41)

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20240918-DEL66-2024-DE
Date de réception préfecture : 18/09/2024